

Communiqué de presse – 5 septembre 2025, 8h00

Ouverture de la période de souscription à l'émission d'ORA de **ONE EXPERIENCE** d'un montant maximum de 3 M€ à un taux de 15% par an

Le **5 septembre 2025**, **ONE EXPERIENCE (ALEXP)**, 1^{er} groupe européen d'Hospitality hybride (événementiel, hôtellerie, co-living, flex-office), annonce aujourd'hui l'ouverture de la période de souscription à son émission d'obligations remboursables en actions (ORA), pour un montant maximum de 3 M€. ([Lire le communiqué du 2 septembre 2025](#))

Raisons de l'opération

L'émission d'ORA vise à doter ONE EXPERIENCE des moyens financiers nécessaires pour mettre en œuvre sa stratégie de long terme, en combinant innovation financière et consolidation de son cœur de métier. Le produit de l'opération sera alloué de la manière suivante :

- 90% des fonds levés seront consacrés à l'acquisition de Bitcoin, dans le cadre de la stratégie de **Bitcoin Treasury Company**. Cette démarche traduit l'orientation forte du Groupe vers l'intégration des actifs numériques comme pilier de sa stratégie financière à long terme, dans une logique de diversification et de création de valeur pour l'actionnaire ;
- Le solde sera affecté au renforcement des fonds propres et au **développement des activités historiques du Groupe** (événementiel, hôtellerie, co-living, flex-office), afin d'assurer la solidité opérationnelle de son modèle hybride.

Principales modalités de l'opération¹

- Montant de l'opération : 3 M€, correspondant au produit d'émission de 5 000 ORA, à un prix de souscription unitaire de 600 €.
- Taux d'intérêts : les ORA porteront intérêts capitalisés à un taux annuel égal à 15 %.
- Période de souscription : du 5 septembre au 10 octobre 2025 inclus
- Droit préférentiel de souscription : 1 ORA pour 2 350 actions existantes (2 350 DPS). Pour exercer leurs DPS (ISIN : FR0014012IG9), les titulaires devront en faire la demande auprès de leur intermédiaire financier habilité, à tout moment pendant la durée de la période de souscription et payer le prix de souscription correspondant.

¹ Lire en détail les termes et conditions des ORA : en [version française](#) ou [anglaise](#).

▪ Modalités de souscription :

- **Souscription à titre irréductible** : Les titulaires de droits préférentiels de souscription pourront souscrire à titre irréductible, à raison de 1 ORA pour 2 350 actions existantes possédées, soit 2 350 DPS, sans qu'il soit tenu compte des fractions. Les actionnaires ou cessionnaires de DPS qui ne posséderaient pas, au titre de la souscription à titre irréductible, un nombre suffisant d'actions existantes ou de DPS pour obtenir un nombre entier d'ORA, devront faire leur affaire de l'acquisition ou de la cession sur le marché du nombre de DPS permettant d'atteindre le multiple conduisant à un nombre entier d'ORA.

- **Souscription à titre réductible** : en même temps qu'ils déposeront leurs souscriptions à titre irréductible, les actionnaires ou les cessionnaires de DPS, ou toute autre personne, pourront souscrire à titre réductible le nombre d'ORA qu'ils souhaiteront, en sus du nombre d'ORA résultant de l'exercice de leurs droits préférentiels de souscription à titre irréductible.

Les ORA éventuellement non absorbées par les souscriptions à titre irréductible seront réparties et attribuées aux souscripteurs à titre réductible. Les ordres de souscription à titre réductible seront servis dans la limite de leurs demandes et au prorata du nombre d'actions existantes dont les droits auront été utilisés à l'appui de leur souscription à titre irréductible, sans qu'il puisse en résulter une attribution de fraction d'ORA.

▪ Durée / date d'échéance : L'emprunt prend effet à compter de la date d'émission et viendra à échéance à la date du 5ème anniversaire de la date d'émission (inclus).

▪ Prix de remboursement : à l'échéance, chaque ORA donnera droit à un nombre d'actions ordinaires nouvelles égal au montant de la créance obligataire (nominal + intérêts capitalisés à 15 % par an) divisé par le cours moyen pondéré des actions sur les 15 jours de Bourse précédant le remboursement, avec un plancher fixé à 0,30 € par action émise.

▪ Calendrier de l'opération :

3 septembre 2025	Détachement (avant Bourse) du DPS Admission et début de négociation de DPS
4 septembre 2025	Record date
5 septembre 2025	Ouverture de la période de souscription Début de la période d'exercice des DPS
8 octobre 2025	Fin de la période de cotation des DPS Publication au BALO de l'avis aux actionnaires
10 octobre 2025	Clôture de la période de souscription
15 octobre 2025	Diffusion du communiqué de presse de One Experience relatif au résultat des souscriptions Diffusion par Euronext Paris de l'avis d'admission des ORA indiquant le montant définitif de l'émission

17 octobre 2025	Obtention du certificat du dépositaire relatif aux souscriptions Émission des ORA Règlement-livraison de l'opération Admission des ORA aux négociations
------------------------	--

Retrouvez plus d'informations sur les modalités de l'opération sur le site <https://groupe.one-experience.fr/>

A propos du groupe :

Fondé en 2017, ONE EXPERIENCE est un groupe d'« Hospitality » en France (sites événementiels et touristiques, hôtels, espaces de co-working et co-living) qui intègre également des activités de production d'événements de tout type pour une clientèle privée et professionnelle.

ONE EXPERIENCE est coté sur Euronext Growth Paris (ALEXP – Code ISIN : FR0013266772).

Contact ONE EXPERIENCE :

Edouard Masseau – Président Directeur Général – contact@one-experience.fr

Contact ACTUS finance et communication :

Guillaume Le Floch / Zineb Essafi – one-experience@actus.fr

Anne-Charlotte Dudicourt – Relation Presse – acdudicourt@actus.fr

Listing Sponsor :

Euroland Corporate – www.elcorp.com – 33 (1) 44 70 20 92



Avertissement

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public ou une offre d'achat ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public. Aucune communication, ni aucune information relative à cette opération ou à la société One Experience ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il convient de satisfaire à une quelconque obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'achat d'actions de la société One Experience peut faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. La société One Experience n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du règlement (UE) n°2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « Règlement Prospectus »). En France, une offre au public de valeurs mobilières ne peut intervenir qu'en vertu d'un prospectus approuvé par l'AMF. S'agissant des États membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « États membres »), aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces États membres. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des États membres (autre que la France), sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 1(4) du Règlement Prospectus, ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la société One Experience d'un prospectus au titre du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces États membres. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de titres au public au Royaume-Uni. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis ou dans tout autre

pays (autre que la France). Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux États-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de la société One Experience n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et la société One Experience n'a pas l'intention d'effectuer une quelconque offre publique de ses valeurs mobilières aux États-Unis.